



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Compte-rendu Conseil d'Administration du vendredi 3 juin 2022 à 17 heures

Listes des personnes présentes :

En présentiel :

Anne Gagniard
Claude Nahoum
Marc Simelière
Réjane Perret
Frédérique Corcoral
Hervé Giocanti
Solène Restoy
Raphaëlle Mancini
Émilie Chabert

En visio :

Damien Malinas
Morgan Labar
Dalia Messara
Mathilda Etourneau
Paul Prévostat
Ghislaine Persia
Alain Léonesi
Cécile Cavagna
Marianne Robert (arrivée à 17h30)

12 votants (2PV)

18 personnes présentes

Validation du PV 10 décembre 2021
Aucune remarque particulière relevée

Vote :

12 pour
0 contre
0 abstention

Informations générales relatives à l'ESAA.

Monsieur Labar prend la parole sur proposition de Damien Malinas.

Remise au travail de manière apaisée et sereine avec une bonne ambiance de travail au sein de l'école.

Informations sur les diplômes du cycle 2021-2022 :

- DNSEP Création 7 et 8 juin // Collection Lambert
- DNA Création – CR 13 au 17 juin // Baigne-pieds/Champfleury
- DNSEP CR 14 et 16 septembre // Baigne-pieds

Monsieur Labar remercie Madame Mancini pour le travail fait sur la recherche de financement et sur tous les dossiers de subventions réalisés.

Il présente le document remis en annexe et la liste des projets envisagés par subvention.

Monsieur Labar se réjouit du travail de partenariat mené avec les musées avignonnais :

- Petit Palais
- Calvet

-Requien CR et articulation CR et créa – restitution le 14 mai lors de la *Nuit des musées* avec un travail sur l'invisible des collections. Morgan Labar insiste sur la qualité de ce travail et la valorisation à Fontainebleau qui aura lieu demain, samedi 4 juin à 16h30.

Monsieur Labar réaffirme le lien entre l'ESAA et le Festival In d'Avignon :

- reconduction des Ateliers d'éducation artistique et culturelle
- un projet sur relectement avec un travail d'archives sera réalisé du 18 au 21 juillet 2022 en collaboration avec le labo SACRE.
- projet *Mnémonique* du 7 au 15 juillet réalisé par Judith Depaule et l'atelier artistes en exil, il s'agit d'une installation vidéo à la Chapelle des Cordeliers et la captation des témoignages se fait sur Champfleury.
- Festival Off : présentation des travaux relatifs à l'affiche du off 2022

Monsieur Labar remercie tous les financeurs qui ont aidé l'ESAA pour le cycle scolaire 2021-2022 (Ville, Région, DRAC, ministère de la Culture, Préfecture, etc.).

Monsieur Labar informe les membres du CA du grand travail opéré par Madame Cavagna actuellement sur la refonte des maquettes pédagogiques plus axé en transversalité.

Il échange avec Didier Brunaux, responsable au ministère de la Culture.

Le dossier HCERES est en cours de finalisation, à remettre le 15 juin (gros dossier d'une centaine de pages).

Mobilisation intense de Morgan Labar et des équipes en interne.

Remerciements de soutien et accompagnement dans sa prise de poste.

Madame Gagniard remercie vivement le directeur pour ces éléments qui donne de l'espoir par rapport à l'année passée. Grand dynamisme actuel de l'école. Elle souligne la force des partenariats et perspectives à venir.

Madame Mancini demande la parole au Président pour souhaiter la bienvenue à Mathilda Etourneau, nouvelle représentante des étudiant-e-s pour la mention création.

Monsieur Malinas remercie vivement Madame Etourneau pour son engagement ainsi que tous les membres du CA.

Il revient sur l'année écoulée notamment sur les points très positifs de cette année :

- Travail sur l'insertion pro,
- Réseau ALUMNI mis en place,
- Évaluation des partenariats à réaliser,
- Bilan HCERES, etc.

Délibération n°1 CVEC

1^{ère} réunion le 29 mars 2022 : très positivement reçu.

Madame Etourneau remercie la direction pour ce travail essentiel pour la vie étudiante.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°2 ERASMUS+

Chartée à nouveau en 2021 avec une subvention de 26 000 euros mobilité à des fins d'études, stages, formations pour les étudiantes et personnels.

Demande en cours : 2 étudiantes et 2 personnels.

Avenant concernant programme d'urgence pour les étudiants venant d'Ukraine : 3 demandes, l'une d'elle a abouti.

Deux étudiantes réfugiées ukrainiennes ont été accueillies depuis 2021. Elles ont pu bénéficier d'une aide exceptionnelle versée par l'ESAA au titre du programme Erasmus +.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°3 Assurances

Madame Mancini présente le benchmark effectué par Pascal Genty, en charge des SI et de la maintenance à l'ESAA. Une procédure de recherche de meilleure prestation au meilleur prix a été réalisée par l'administration de l'ESAA.

Cela aboutit à une nouvelle prestation soumise au Conseil d'administration moins onéreuse pour l'ESAA. Le contrat est renouvelable chaque année compte tenu des baux précaires de l'ESAA à cette date.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°4 Compte de gestion 2021

Madame Mancini présente le compte de gestion 2021.

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 :

Réalisation de l'exercice : 1 861 146.36€
+ report de l'exercice 2020 : 0 €

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 861 146.36€

Les charges de personnel représentent 1 484 062.85 € au réalisé 2021 soit 80% des dépenses de l'ESAA. Elles sont conformes au prévisionnel estimé à 1 486 156€ prévu au budget primitif.

Les charges à caractère général s'élèvent à 364 975.62€ pour l'année 2021 (289 389.33€ réalisés en 2020 // 297 000€ budgétés lors du budget primitif).

Cette hausse entre les deux réalisés est expliquée :

- par une augmentation des dépenses d'honoraires en 2021 soit + 47 603€ (reprise des ateliers libres ; développement d'interventions extérieures pour l'enseignement supérieur ; frais d'avocats dans le cadre des contentieux de l'ESAA) ;
- par une augmentation des dépenses de carburant ;
- par une augmentation des dépenses de fournitures d'entretien liées à la pandémie de covid notamment ;
- par une augmentation des dépenses de fournitures.

Il est à noter que l'ESAA n'a pas de charges de location de locaux car la Ville d'Avignon met à disposition de l'EPCC les locaux de Champfleury pour une surface de 1 098 m2 soit une valorisation financière de 91 134€.

Il est à noter que les charges liées aux amortissements de l'année 2021 seront intégrées lors du BS 2022 (30 183.72€).

Le syndicat mixte Saint Marthe met à disposition les locaux de Baigne-Pieds pour une surface de 2 500 m2.

Un travail est actuellement mené pour actualiser les conventions de mise à disposition relatives aux deux sites.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 :

Réalisation de l'exercice : 1 795 401.68 €
+ reprise de l'excédent 2020 : 276 458 €

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 071 859.68€

RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 210 713.32€ (excédent)

Ce résultat est explicité par la reprise d'excédent de l'année N-1.

Le résultat budgétaire de l'exercice est déficitaire mais la reprise d'excédent permet de présenter un résultat d'exécution du budget positif de 210 713.32€.

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 :

Réalisation de l'exercice : 26 226€
+ report de l'exercice 2020 : 0€

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (c) : 26 226€

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 :

Réalisation de l'exercice : 95 151.91€
+ report de l'exercice 2020 : 154 963.35€ (excédent)

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (d) : 250 115.26€

RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes – dépenses = 223 889.26€ (excédent)

Ce résultat est explicité par l'affectation des résultats passés et par une gestion contenue des dépenses d'investissement au sein de l'ESAA.

On valorise la mise à dispo des locaux de Champfleury pour un montant de 91 134 euros par la ville d'Avignon.

La même chose sur Baigne-Pieds à évaluer

Madame Mancini rappelle la fragilité du budget et l'incidence de toute mesure nouvelle (ex : contentieux avec Madame Malbos, mesures gouvernementales sans contrepartie, etc.). L'ESAA reste vigilante dans sa gestion mais doit supporter des charges exceptionnelles à budget constant ce qui rend le budget fragile.

Vote :

12 pour
0 contre
0 abstention

Délibération n°5 Compte administratif 2021

Madame Mancini présente le compte administratif en corrélation avec le compte de gestion.

Vote :

12 pour
0 contre
0 abstention

Délibération n°6 Affectation du résultat 2021

Madame Mancini présente la proposition d'affectation du résultat.

Monsieur Labar confirme que l'excédent de fonctionnement permettra de couvrir les charges de fonctionnement de l'année 2022.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Monsieur Malinas indique que l'ESAA dispose d'une bonne gestion mais qu'il y a nécessité d'être vigilant sur les exercices à venir notamment en termes de soutenabilité financière.

Dalia Messara prend la parole : cette question est importante dans le cadre de l'HCERES : dans les 5 ans à venir, la question de la soutenabilité financière sera posée.

Monsieur Nahoum indique que la Ville a maintenu sa subvention malgré un contexte économique très contraint.

Madame Gagniard indique que la Ville est soutenance vis-à-vis de l'ESAA et soutient les dispositifs culturels et artistiques. L'ESAA a bénéficié d'une subvention maintenue en 2022 ce qui est une bonne chose pour le développement de l'école.

Monsieur Nahoum indique qu'une des pistes sera les fonds européens dans le cadre de la recherche de subventions. Monsieur Labar indique que ce travail est en cours et qu'il est en lien avec les services de la Région pour ces recherches.

Monsieur Malinas indique que les membres du Conseil d'administration sont très lucides sur la situation financière et budgétaire de l'ESAA.

Délibération n°7 BS

Madame Mancini présente le BS. Monsieur Labar indique les besoins financiers de l'ESAA pour couvrir les besoins RH de l'établissement :

- Pour la formation CR : nécessité de créer deux 0.5 ETP notamment pour les ateliers ;
- Pour le remplacement de Marc Maire, en CLM. L'ESAA finance à la fois la rémunération de l'agent mais aussi les interventions pour les cours en remplacement

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Ghislaine Persia quitte le CA à 18h20 et a donné son pouvoir de vote à Marc Simelière.

Délibération n°8 Droits de scolarité 2022

Madame Mancini présente le benchmark réalisé par l'ANDEA sur les droits de scolarité en France. L'ESAA est l'école la moins chère de France et elle n'a pas fait évoluer ses tarifs depuis plus de 4 ans.

L'évolution des tarifs est justifiée au regard du projet de l'ESAA et de son développement.

L'affectation des ressources sert à la formation indique Madame Mancini.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Madame Gagniard remercie Madame Mancini pour ce travail.

Délibération n° 9 Ateliers d'éducation artistique et culturelle (EAC)

Madame Mancini présente le nouveau dispositif proposé pour la rentrée 2022.

Les tarifs sont maintenus car les plus élevés de la Région PACA.

Madame Etourneau demande si les étudiants pourraient avoir accès aux cours de dessin des ateliers libres car il n'y a pas de cours de dessin spécifique à l'ESAA

Monsieur Labar indique que les cours des ateliers EAC ne sont pas les cours de l'enseignement supérieur. S'il manque des cours spécifiques, la question pourra être interrogée en CSP et/ou en CVE.

Monsieur Labar indique que la plate-forme EAC sera aussi professionnalisante pour les étudiants. Un contrat étudiant (non renouvelable) sera recruté chaque année pour faire fonctionner les ateliers.

Mme Perret s'absente quelques minutes donc 11 votants pour cette délibération.

Vote :

10 pour

0 contre

1 abstention

Délibération n°10 Actualisation du tableau des effectifs de l'ESAA

Le tableau est mis à jour pour tenir compte des cadres d'emplois des agents de l'ESAA et des mouvements de personnel (mobilité, etc.).

Aucune remarque effectuée.

Vote :

11 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°11 Mise en place d'une bourse pour l'accueil d'un artiste en exil

18h42 : retour de Madame Perret

Madame Cavagna et Madame Robert quittent la salle de réunion du CA.

Monsieur Labar présente le dispositif du programme PAUSE et le profil du candidat envisagé pour l'ESAA.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°12 Demande de subvention ERASMUS +

Le Conseil d'administration doit valider les taux de bourse proposés pour que les bourses puissent être versées aux étudiants dans le cadre de leur scolarité.

Ces taux sont conformes à la réglementation européenne.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Délibération n°13 Recours à un contrat d'apprentissage

Madame Mancini présente le dispositif lié à l'embauche de contrat d'apprentissage. Le dossier a par ailleurs été présenté en CT.

Monsieur Labar indique que l'ESAA souhaite travailler avec un contrat d'apprentissage sur les questions de communication digitale. Il présente la fiche de poste travaillé en interne.

Monsieur Nahoum indique que l'ESAA doit penser à transmettre les informations aux membres du Conseil d'administration pour qu'ils soient relais d'information de toutes les activités réalisées par l'institution.

Vote :

12 pour

0 contre

0 abstention

Madame Messara revient sur la question de l'apprentissage. Il pourrait être imaginé des dispositifs avec les diplômés à l'instar de ce qui est fait dans le spectacle vivant.

Questions diverses :

- Projets CVEC proposés par les étudiants de l'ESAA :

Les représentants étudiants du BDE ont sollicité la Présidence de l'ESAA pour venir présenter les projets et les demandes de financement CVEC. Quentin Maximin et Marine Roux étudiants représentants du BDE entrent dans la salle de réunion à 18 heures 57. Présence de Juliette Duvert présidente du BDE en visio.

Ces derniers présentent les projets prévus en continuité avec les actions réalisées lors du dernier cycle scolaire.

Ils sont en contact avec Interasso, association avignonnaise : l'objectif de rassembler tous les étudiants, de pouvoir se retrouver par des échanges et des rencontres même en dehors de l'école.

Présentation des projets :

- Reprise de la gestion de l'épicerie solidaire pour la banque alimentaire.
- Soirée de clôture de l'année avec un repas du monde.
- Connaissances du territoire pour les nouveaux arrivants.

Madame Corcoral demande des précisions sur le budget proposé. Monsieur Maximin développe les actions et présente le détail des financements.

Les étudiants attirent l'attention des membres du CA sur l'absence d'espaces de restauration à proximité de Baigne Pieds mais qu'ils trouvent des solutions alternatives notamment pour les étudiants les plus fragiles.

Anne Gagniard félicite les étudiants du BDE pour leur travail et sur les solutions trouvées notamment en lien avec Interasso. Elle indique que la JAE organisée par la Ville en septembre devrait offrir à chaque étudiant avignonnais une possibilité de découverte du territoire le 29 septembre au travers d'un jeu de découverte.

Pour l'accueil des nouveaux arrivants et tous les temps de convivialité qui seront organisés, Monsieur Malinas rappelle l'interdiction de tout bizutage et demande l'attention des représentants étudiants sur cette question.

Claude Nahoum et Frédérique Corcoral invitent les représentants étudiants à les saisir en cas de question sur les dispositifs existants et sur les actions du quartier.

Débat sur protection sociale complémentaire des agents

L'ESAA doit organiser un débat sur la protection sociale complémentaire conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Mancini présente les grandes lignes du PWT envoyées à tous les membres du CA dans un contexte de pyramide des âges vieillissante de l'ESAA.

Claude Nahoum acte que toutes les structures sont soumises à cette loi, sans savoir comment le financer à cette date. Il invite l'administration à faire des propositions dans le cadre des années à venir pour la mise en œuvre de cette protection sociale.

Listes des demandes de subventions

Monsieur Labar présente tout le travail réalisé sur les recherches de financement externe (fiche de synthèse transmise aux membres du CA).

Damien Malinas remercie vivement les financeurs pour leur soutien sans faille pour le développement de l'école.

Il remercie les membres du CA pour leur participation à cette réunion et clôt le CA.

Prochaines réunions du Conseil d'administration :

- Vendredi 14 octobre 17h00
- Vendredi 09 décembre 17h00

Un calendrier des réunions 2022-2023 sera transmis en octobre prochain.

Fin de séance du CA du 3 juin 2022 à 19h20